

Violences conjugales... Le prévenu, Oussama, est étudiant en médecine...

écrit par Maxime | 12 mars 2018



Source de l'illustration : <http://www.postedeveille.ca/2011/01/maroc-63-des-femmes-ont-subi-un-acte-de-violence.html>

Ni la « Nouvelle République », ni « Centre presse » ne semblent falsifier les noms dans les faits divers et affaires judiciaires que ces quotidiens traitent.

En revanche, « Centre presse » choisit soigneusement l'éclairage qu'il retient pour présenter une affaire jugé au tribunal cette semaine.

« La violence conjugale existe aussi chez les étudiants Jaloux et violent envers sa petite amie, l'étudiant en médecine a désormais une peine au-dessus de la tête.

Les violences conjugales sont une préoccupation quasi quotidienne pour les magistrats du parquet. Récemment, une affaire de ce type a concerné un milieu inhabituel: le monde estudiantin. La victime est une mineure de 17 ans, le prévenu, Oussama, un étudiant en médecine de 19 ans ».

<http://www.centre-presse.fr/article-589392-la-violence-conjuga>

le-existe-aussi-chez-les-etudiants.html

Ah, ces étudiants... les jeunes vous savez...

« Le 14 novembre dernier, devant la porte d'un appartement, à Poitiers, la police découvre une jeune femme en pleurs, choquée.

Elle explique avoir été projetée à terre par son ex et décrit leur vie de couple « Il me mettait un foulard dans la bouche, me tenait fermement la mâchoire ou m'assénait des coups de poings. Quand je ne répondais pas, il menaçait de me crever les yeux... » Elle évoque aussi des clés de bras pour la forcer à s'allonger sur le lit. « Ça faisait partie de notre quotidien, c'était presque anodin. A l'époque, j'étais très amoureuse, je lui pardonnais ces violences. » Jaloux, Oussama pensait avoir été trompé ».

« Elle a peur, elle est terrorisée »

Outre un tympan perforé, la victime se faisait « traiter de chienne ».

Oussama a 19 ans en 2018, il est donc né en 1998 ou 1999.

Certes le bobo de base rappellera que les attentats du 11 septembre, c'était en 2001 !

Mais dès 1998, un mandat d'arrêt international était délivré contre Oussama Ben Laden.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Oussama_ben_Laden#Terrorisme_de_masse_\(1998-2001\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Oussama_ben_Laden#Terrorisme_de_masse_(1998-2001))

« Le premier mandat d'arrêt international lancé sur sa personne date de mi-avril 1998 ; il émane d'Interpol à la demande du gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne, à la suite de l'assassinat en 1994 sur le sol libyen d'un couple de citoyens allemands, les Becker, des agents secrets de l'Office fédéral de protection de la constitution (Bundesamt für Verfassungsschutz/BfV). Depuis lors, l'Espagne et les États-Unis ont également demandé des notices rouges sur lui à Interpol.

Les États-Unis le tiennent pour responsable des attentats à la bombe dirigés contre les ambassades américaines de Nairobi au

Kenya (213 morts dont huit Américains) et de Dar es Salam en Tanzanie (onze morts, tous Tanzaniens) le 7 août 1998. À la suite de ceux-ci, le gouvernement américain met sa tête à prix pour 5 millions de dollars en octobre 1998. À chaque agression, ben Laden se réjouit des attentats, mais ne les revendique pas.

Une preuve tangible de la forte présence de l'ISI en Afghanistan a été donnée par la protestation officielle pakistanaise lors du bombardement américain de représailles par missiles de croisière contre les camps dirigés par ben Laden le 12 août 1998 qui tua cinq officiers de ce service.

En 1999, deux colonels de l'armée chinoise le citent abondamment dans leur livre *La Guerre hors limites* où il est désigné comme un grave péril futur. Il est placé en juin de la même année sur la liste des dix fugitifs les plus recherchés du FBI.

En août 2001, le Groupe islamique combattant marocain fait allégeance à Oussama ben Laden, en particulier via des gens présents en Afghanistan, et qui vont par la suite vivre en Belgique. Le prince Turki est limogé durant la même période par le régime saoudien.

Épaulés par le Pakistan, les États-Unis négocient avec les talibans, qui tergiversent. Les attentats du 11 septembre 2001 stoppent brutalement cette négociation ».

Bref appeler son fils Oussama en 1998 ou en 1999, était-ce vraiment neutre ?

A-t-il reçu une éducation sur le modèle de Ben Laden ?

Et si finalement, Oussama était ni plus ni moins un « fou d'Allah » ?

Personne n'en dit mot dans l'article...

Le tribunal a en tous cas ordonné une obligation de soins.

Le professeur Sami Aldeeb a écrit au sujet du verset H-92/4:34 « qui autorise les hommes, voire leur donne l'ordre de frapper leurs femmes. Ce verset dit:

Les hommes s'élèvent au-dessus des femmes par ce que Dieu a favorisé certains par rapport à d'autres, et ce qu'ils ont dépensé de leurs fortunes. Les femmes vertueuses sont dévouées, et gardent le secret que Dieu a gardé [pour elles]. Celles dont vous craignez la dissension, exhortez-les, abandonnez-les dans les couches, et frappez-les (udribuhun). Si elles vous obéissent, ne recherchez plus de voie contre elles. Dieu était élevé, grand.

<https://ripostelaique.com/frappez-femmes-interpretation-verset-coranique-92434.html>

Bien évidemment, la gôche est ici écartelée entre l'horreur de la violence conjugale et le risque de stigmatiser... entre « balance ton porc » et « pas d'amalgame », difficile de choisir !

« Centre presse » révèle le nom de l'avocate de la victime, mais pas celui de l'avocat d'Oussama. Peur de révéler que son avocat appartient aussi à l'oumma ? Allez savoir... car « la victime en a rajouté un peu » selon l'avocat d'Oussama.